



# PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

**PONTOISE**

**2023-2026**



# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I - Introduction</b>   | <b>2</b>  |
| <b>II - Diagnostic du territoire</b>  | <b>2</b>  |
| 1) Présentation de la ville   | 2         |
| 2) Périmètre et public visés par le PEDT  | 4         |
| 3) Durée du projet  | 6         |
| 4) L'aménagement du temps scolaire et périscolaire  | 7         |
| a. Les activités proposées sur le temps scolaire  | 7         |
| b. Les activités proposées sur les temps périscolaires (avant et après l'école)                           | 7         |
| c. Les activités proposées les mercredis  | 9         |
| d. Les activités proposées pendant les temps extrascolaires   | 11        |
| 5) Activités existantes sur le territoire   | 12        |
| <b>III - Contenu du PEDT</b>  | <b>12</b> |
| 1) Le bilan et les perspectives du PEDT   | 12        |
| a. Les partenaires  | 15        |
| b. Les équipes d'animation  | 15        |
| c. Les moyens matériels   | 16        |
| d. Le handicap et l'inclusion   | 16        |
| 2) Le pilotage du projet  | 17        |
| 3) L'évaluation du projet   | 18        |
| 4) La communication   | 18        |
| <b>IV - Le Plan Mercredi</b>  | <b>19</b> |
| 1) Les objectifs visés  | 20        |
| a. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant                          | 20        |
| b. L'accueil de tous les publics  | 20        |
| c. La mise en valeur de la richesse des territoires et le développement d'activités éducatives de qualité | 21        |
| 2) Les besoins de l'enfant  | 21        |
| 3) La formation des animateurs  | 21        |
| 4) La déclaration des accueils périscolaires du mercredi  | 22        |
| <b>Glossaire</b>  | <b>23</b> |

## I. Introduction

Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

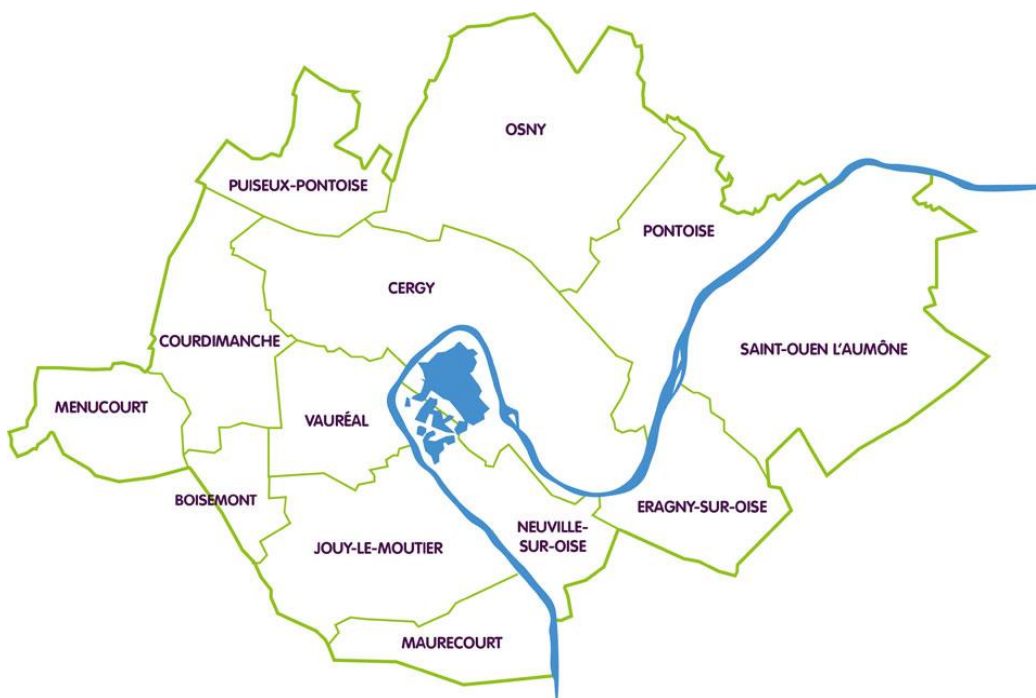
Le comité de pilotage du PEDT composé de l'ensemble des acteurs éducatifs, à savoir : représentants de l'Education Nationale (directions d'école, enseignants, inspection), parents d'élèves élus, représentants des services de l'Education (ATSEM, animateurs, responsables) et représentants associatifs, se réunit deux fois par an afin de mettre en œuvre le PEDT et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

## II. Diagnostic du territoire

### 1. Présentation de la Ville

**Pontoise** est une commune située en région Ile de France, sur la rive droite de l'Oise, à environ trente kilomètres au Nord-Ouest de Paris.

Chef-lieu du département, Pontoise compte **32 891 habitants** (dernière source INSEE 2019) et appartient à l'une des treize communes de la CACP.



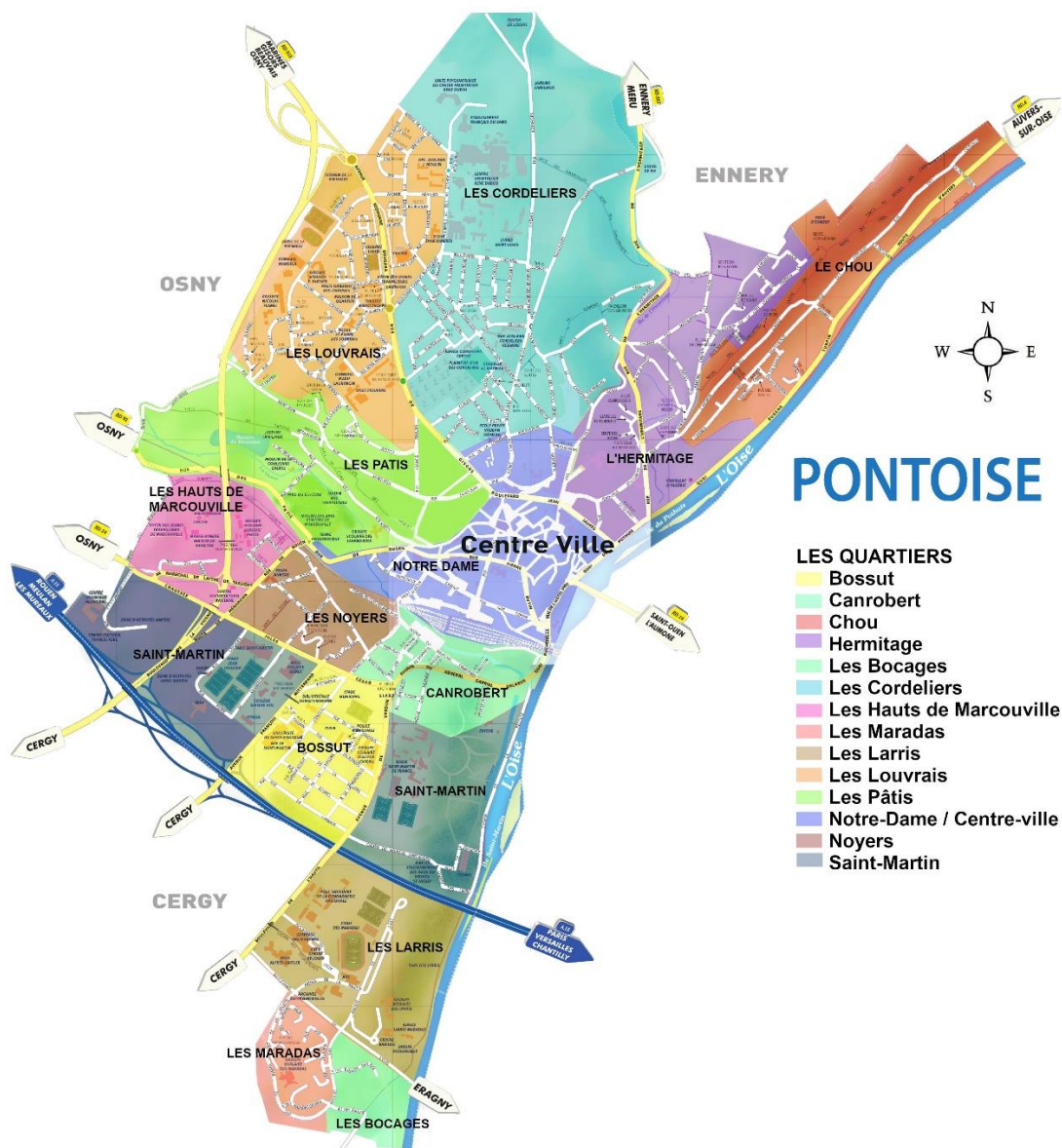
### Une croissance soutenue de la population

Pontoise enregistre une croissance soutenue de sa population municipale qui va se poursuivre à un rythme très marqué jusqu'en 2025. De 27 494 en 1999 à 32 891 en 2019, la commune devrait dépasser les 35 000 habitants à l'horizon 2025, soit une augmentation de près de 30% en 10 ans.

Ces évolutions futures de la population appellent nécessairement la construction de nouveaux équipements municipaux, nonobstant l'offre privée également présente sur le territoire.

### Une ville qui se caractérise par une forte hétérogénéité sociale

La ville de Pontoise est constituée de plusieurs quartiers, certains essentiellement composés d'ensembles d'habitations collectives, d'autres sont plus résidentielles et pavillonnaires.



Depuis 2007, les quartiers de Marcouville, des Louvrais-Cordeliers et Larris-Maradas étaient trois sites inscrits en Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

A la faveur de la réforme de la géographie prioritaire de l'année 2014, seuls les Hauts de Marcouville et le secteur Nord des Louvrais restent des quartiers en politique de la Ville. A ce titre, certains établissements scolaires de la commune bénéficient d'un classement en REP permettant de lutter contre les inégalités sociales grâce à l'obtention de moyens supplémentaires.

## **La seule commune du Val d'Oise labélisée « Ville d'Art et d'Histoire »**

Ses remparts, sa cathédrale, son carmel, ses rues pavées confèrent à Pontoise une place importante dans l'histoire de France et des Villes d'Art et d'Histoire.

Ce label, délivré en 2006 par le ministère de la Culture et de la Communication, concrétise une politique de valorisation du patrimoine et de l'architecture.

### **2. Périmètre et public visé par le PEDT**

#### **Le public**

Le public visé est celui des enfants de 3 à 12 ans.

**Les dix-sept écoles publiques du premier degré** dont 7 écoles maternelles, 7 écoles élémentaires et 3 écoles primaires.

Les écoles de Pontoise sont sous l'autorité de l'Inspection de l'Éducation Nationale de Cergy-Est/Pontoise et relèvent de l'Académie de Versailles.

Nombre total d'enfants : 3 534

Niveau maternelle (moins de trois ans) : 20 élèves (TPS)

Niveau maternelle (entre trois et cinq ans) : 1 315 élèves

Niveau élémentaire : 2 201 élèves

#### **Les établissements scolaires concernés**

##### Ecoles maternelles :

- Cordeliers, 2 boulevard des Cordeliers : 153 enfants
- Eugène Ducher, 16 boulevard de l'Europe : 190 enfants
- Hermitage, 12 rue du Petit Coupray : 112 enfants
- Ludovic Piette, rue du clos de Marcouville : 220 enfants dont 20 TPS (moins de 3 ans)
- Jean Moulin, avenue Kennedy : 124 enfants
- Parc-aux-Charrettes, 85 rue Pierre Butin : 130 enfants
- Les Larris, 1 rue des Larris Pourpres : 81 enfants

##### Ecoles élémentaires :

- Cézanne, boulevard des Cordeliers : 267 enfants
- Eugène Ducher, 16 boulevard de l'Europe : 332 enfants
- Hermitage, rue du Petit Coupray : 267 enfants
- Ludovic Piette, rue du clos de Marcouville : 326 enfants
- Jean Moulin, avenue Kennedy : 188 enfants
- Parc-aux-Charrettes, 8 place du Parc aux Charrettes : 167 enfants
- Les Larris, 1 rue des Larris Pourpres : 141 enfants

##### Ecoles Primaires :

- Gustave Loiseau, 2 rue du 1er Dragon : 446 enfants
- Maradas, 3 rue des Maradas Orange : 136 enfants
- Les Lavandières, 34 rue de Rouen : 224 enfants

Les écoles élémentaires Ducher, Maradas et Lavandières ainsi que l'école maternelle des Cordeliers accueillent des enfants porteurs de handicap, scolarisés dans le cadre du dispositif ULIS-école (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire).

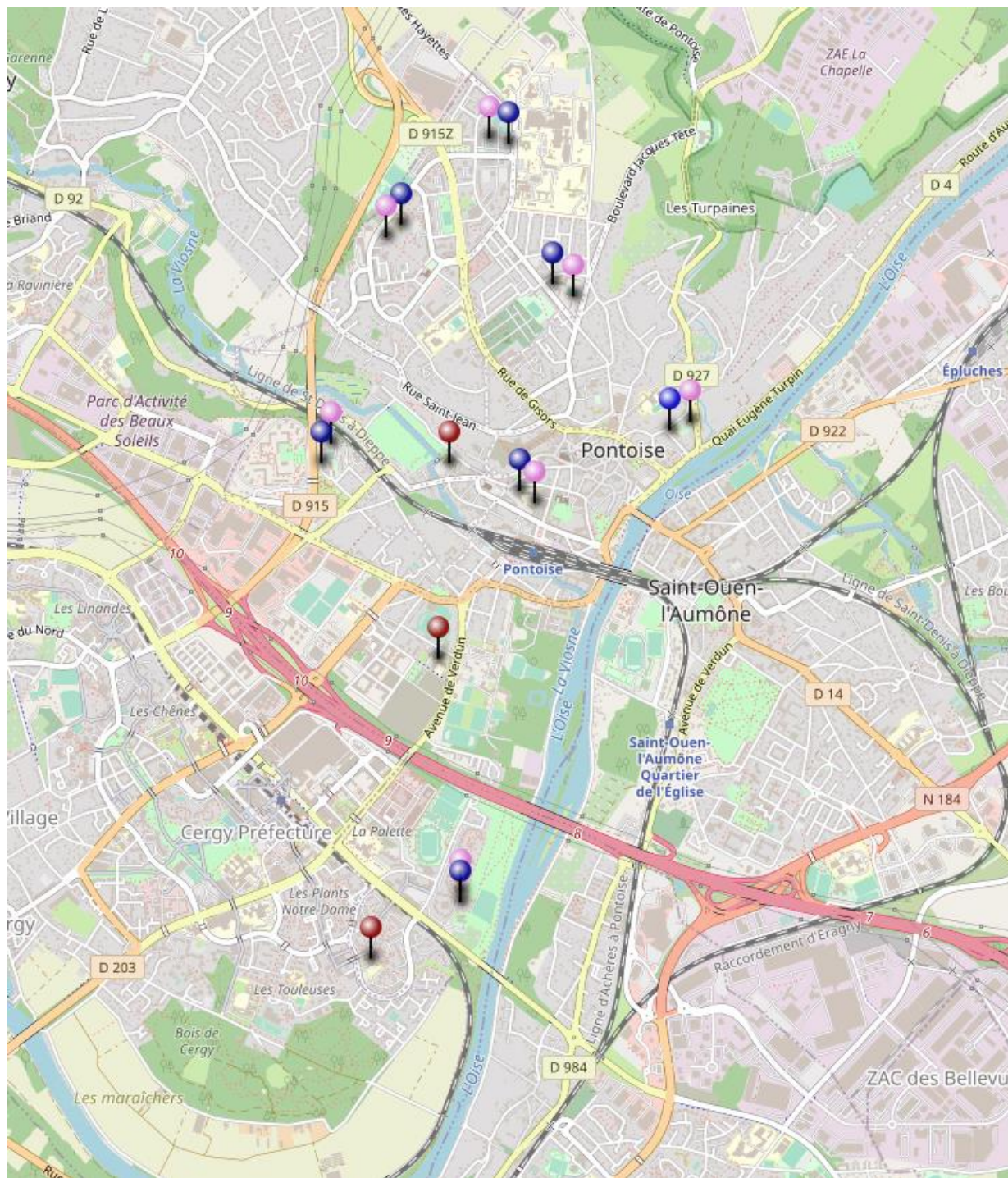
Pour répondre à l'arrivée de nouvelles populations, un nouvel établissement scolaire du premier degré va être construit. Une deuxième école va voir le jour sur le quartier Bossut.

A titre indicatif, d'autres types d'établissements scolaires sont implantés sur la commune de Pontoise :

- 3 écoles privées fréquentées par des Pontoisiens
  - Ecole Ella : école Montessori pour les enfants de 3 à 11 ans : 45 élèves dont 12 pontoisiens,
  - Ecole Saint Louis : école privée sous contrat pour les enfants de 3 à 11 ans : 380 élèves dont 220 pontoisiens,
  - Ecole Zebr'Ailes : école pour les enfants d'âge élémentaire à besoins éducatifs particuliers rencontrant des difficultés d'apprentissage.
  
- 3 collèges publics, Jean-Claude Chabanne, Simone Veil et Nicolas Flamel,
- 2 lycées publics, Camille Pissarro et Alfred Kastler,
- 3 collèges-lycées privés, Saint-Martin de France, Vauban et Notre-Dame de la Compassion.

Le collège Simone Veil et les écoles de secteur (Parc-aux-Charrettes, Ludovic Piette) sont classés en REP. Ils bénéficient d'effectifs allégés et du dédoublement des classes de CP et CE1.

Implantation des écoles/centres de loisirs, groupes scolaires sur le territoire :



 Ecoles maternelles/élémentaires ou groupes scolaires

### 3. Durée du projet

Un premier PEDT avait été élaboré en 2018, couvrant la périodicité 2018-2021. Suite à la pandémie et à titre dérogatoire, cette période a été prolongée d'une année.

Le PEDT présenté ci-après est proposé pour la périodicité 2023-2026.

#### **4. L'aménagement du temps scolaire et périscolaire**

##### **a. Les activités proposées sur le temps scolaire**

Les actions mises en place par la ville, sur le temps scolaire, sont menées en partenariat et en concertation avec les enseignants. Des projets éducatifs structurés sont établis en lien avec les projets d'écoles.

- **Initiation sportive** : une éducatrice sportive est mise à disposition des écoles élémentaires. Elle propose des cycles de 6 séances, d'une heure, d'initiation à différents sports ou activités sportives (cirque, badminton, Double Dutch, jeux d'opposition, gymnastique...).
- **Piscine** : toutes les classes, du CP au CM2, bénéficient d'un cycle de 10 séances de piscine dans l'un des établissements gérés par la CACP.
- **Ferme pédagogique** : depuis 2013, une ferme pédagogique est implantée au Château de Marcouville. Tout au long de l'année, l'équipe des Z'herbes Folles propose des activités sur le thème de la ferme, de la nature et de l'environnement aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de la ville.
- **Carré patrimoine** : des ateliers pédagogiques et des visites du patrimoine sont proposés aux élèves de classes élémentaires. Différents thèmes sont abordés : Pissarro, la Cathédrale Saint Maclou, des visites de quartiers, les impressionnistes (Carré du patrimoine), le Moyen Age...
- **Accueil dans les bibliothèques** : les trois bibliothèques de la ville accueillent, chaque année, des groupes d'enfants de classes maternelles et élémentaires. Elles leur proposent des activités autour de la lecture.
- **Actions de développement des usages informatiques** : chaque école est dotée de tableaux numériques interactifs (VPI-TNI-ENI) et d'ordinateurs pour les classes élémentaires, les directions d'écoles, les salles des maîtres ou encore les bibliothèques.
- **Accueil dans les espaces de proximité** : pendant le temps scolaire, l'Espace Larris Maradas (ELM) accueille des enfants de l'école élémentaire des Larris et de l'école primaire des Maradas, autour d'ateliers « jeux de société ». Ce projet vise à être étendu à l'école Gustave Loiseau.
- **Spectacle offert à tous les élèves en fin d'année** : chaque année, en décembre, la ville propose un spectacle à tous les élèves.

La ville apporte également son soutien logistique et financier dans l'organisation des sorties, des classes de découvertes et des projets d'école : mise à disposition de cars municipaux et attribution de subventions.

##### **b. Les activités proposées sur les temps périscolaires (avant et après l'école)**

Les accueils périscolaires sont des temps encadrés, ouverts aux enfants scolarisés, pendant les jours d'école. Ces accueils sont déclarés auprès du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Les taux d'encadrement appliqués sont fixés règlementairement.

Les accueils périscolaires sont situés dans les écoles. Différentes activités sont proposées en fonction de plusieurs critères : le projet pédagogique, le moment de la journée, la météo, la saison, l'état de fatigue des enfants, leurs souhaits ainsi que les locaux et équipements de proximité à disposition.

Les directeurs d'accueils de loisirs assurent le bon déroulement des accueils. Ils sont garants du projet pédagogique rédigé pour chaque structure. Ce projet doit répondre aux obligations règlementaires. Il contient la description de la structure, l'organisation d'une journée type, les missions des animateurs,



les objectifs pédagogiques ainsi que les animations proposées aux enfants. Tous les objectifs doivent répondre aux différents axes éducatifs du PEDT.

Chaque temps d'accueil est spécifique et répond à des besoins :

- **L'accueil du matin de 7h15 à 8h30** est un temps de réveil. Les enfants ont accès à des jeux libres, des activités de dessin, de lecture ou des jeux calmes.  
Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants d'âge maternel et de 1 animateur pour 18 enfants d'âge élémentaire. Selon les besoins et afin d'assurer une qualité de service, la ville pourra accroître le taux d'encadrement.
- **La restauration scolaire de 11h30 à 13h30** est un temps de décompression dont l'activité principale est la prise du repas.  
Soucieuse d'offrir une prestation de restauration de qualité, la ville de Pontoise, dans le cadre du renouvellement de son marché de restauration, a proposé un cahier des charges ambitieux mettant en valeur la qualité des produits.  
En parallèle, des associations interviennent sur l'ensemble des restaurants scolaires pour sensibiliser les enfants au bien manger et au gaspillage alimentaire.  
En complément, des animations sont proposées aux enfants :
  - **En maternelle** : avant ou après le repas, les ATSEM et les animateurs proposent des moments de détente, d'activités et de retour au calme. Le taux d'encadrement en maternelle est de 1 encadrant pour 14 enfants.
  - **En élémentaire** : des ateliers sont mis en place. Les enfants sont libres d'y participer. Le temps consacré à l'activité est de 45 minutes avant ou après le repas. L'enfant qui s'engage à participer à un atelier devra le suivre jusqu'à la fin du cycle, soit environ 11 séances (par trimestre).  
22 associations interviennent le midi pour proposer 128 créneaux de 45 minutes d'ateliers : percussion, vidéo, sculpture, nature, photographie, relaxation, multimédias, danse, éveil musical, nutrition, chant, scientifiques, cirque et échasse, échecs, jeux de société, relaxation, vitrail, lecture, théâtre ou encore des ateliers créatifs.  
En complément, les animateurs proposent également des d'activités ludiques et récréatives.  
Le taux d'encadrement en élémentaire est de 1 encadrant pour 18 enfants.
- **Les temps du soir**  
  
Le soir, après l'école, trois formules sont proposées aux enfants :  
  
**L'accueil du soir de 16h30 à 19h**, les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire sont accueillis les lundis, mardis, jeudis ou vendredis. Les animateurs récupèrent les enfants auprès des enseignants et leur proposent, après le goûter, différentes activités manuelles ou artistiques, des jeux sportifs ou collectifs, des ateliers culinaires. Les enfants ont aussi la possibilité de jouer en autonomie avec d'autres camarades dans des espaces dédiés.  
Le taux d'encadrement est de 1 animateur pour 14 enfants d'âge maternel et de 1 animateur pour 18 enfants d'âge élémentaire. Selon les besoins et afin d'assurer une qualité de service, la ville pourra accroître le taux d'encadrement.

**L'étude dirigée de 16h30 à 18h**, est proposée aux enfants scolarisés du CP au CM2. Elle permet aux enfants, en petit groupe de 18 au maximum, de faire leurs devoirs dans un espace adapté, sous la surveillance d'un enseignant ou d'un animateur disposant des compétences nécessaires.

**Après l'étude**, les enfants peuvent rejoindre l'accueil du soir jusqu'à 19h.

**Le CLAS** : le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif offrant des actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, des activités culturelles et une pédagogie individualisée visant à redonner confiance aux élèves d'âge élémentaire et aux collégiens. Les actions d'accompagnement à la scolarité comportent aussi un volet de soutien à la parentalité. Les groupes sont constitués de 5 à 10 enfants ou jeunes. Ces accueils sont proposés en dehors des groupes scolaires, par la municipalité ou par des associations. Ils complètent l'offre périscolaire du soir. Les accompagnateurs ont un niveau BAC+2 minimum.

Il est mis en place dans les établissements suivants :

- Centre social « Espace Larris Maradas » (Ville)
- Espace de Vie Sociale « Espace des Cordeliers » (Ville)
- Centres sociaux AQUAREL Marcouville et Louvrais (association)
- Espaces et Lumières (association)

Nombre d'enfants en moyenne concernés par les accueils périscolaires au sein des écoles en 2022

|                       | Effectifs journaliers |
|-----------------------|-----------------------|
| Accueil du matin      | 255                   |
| Restauration scolaire | 2 180                 |
| Accueil du soir       | 410                   |
| Etude dirigée         | 460                   |
| Accueil après-étude   | 80                    |

c. Les activités proposées les mercredis

**Par les accueils de loisirs dans les écoles**

Pour les parents qui le souhaitent, la Ville ouvre, tous les mercredis, quatre accueils de loisirs municipaux.

Les enfants peuvent y être inscrits selon les modalités suivantes :

- Le matin de 7h15 à 12h30 (sans déjeuner)
- L'après-midi de 11h30 à 19h (déjeuner compris)
- La journée complète de 7h15 à 19h

Les enfants fréquentant les groupes scolaires pontoisiens y sont répartis comme suit :

| ALSH Les Lavandières accueille les enfants scolarisés dans les établissements suivants : | ALSH Gustave Loiseau accueille les enfants scolarisés dans les établissements suivants : | ALSH Les Cordeliers accueille les enfants scolarisés dans les établissements suivants : | ALSH Eugène Ducher accueille les enfants scolarisés dans les établissements suivants : |
|--|--|---|--|
| Lavandières<br>Ludovic Piette<br>Parc aux Charrettes                                     | G. Loiseau<br>Larris<br>Maradas  | Hermitage<br>Cézanne / Cordeliers   | E. Ducher<br>J. Moulin   |

En moyenne, ce sont 330 enfants qui fréquentent ces établissements chaque mercredi.

Les activités proposées sont détaillées dans le chapitre IV « Plan Mercredi ».

### Par les structures de proximité

Les structures de proximité proposent également une offre de loisirs les mercredis pour les enfants de 3 à 12 ans. Les activités sont organisées en cohérence avec le projet social du centre. Ils sont ouverts à tous quelles que soient leurs ressources et leur lieu d'habitation.

- **L'ELM** offre tous les mercredis un choix d'activités variées pour les enfants de 4 à 17 ans : arts plastiques, éveil corporel, multisports et jeux de rôle. Ses activités sont dispensées toute l'année (hors vacances scolaires) sous forme d'ateliers d'une heure à une heure trente.
- **L'espace des Cordeliers** dispose d'un accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 17 ans, sans restauration, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Il propose des activités culturelles, des initiations sportives ainsi que des ateliers robotiques et numériques.
- **L'association AQUAREL** (Louvrais et Marcouville) complète l'offre municipale en proposant des accueils de loisirs associatifs pour un public de 4 ans à 14 ans.

### Fréquentation moyenne des accueils de loisirs durant les mercredis

| Structures                        | Effectifs Enfants |
|-----------------------------------|-------------------|
| Les Lavandières                   | 90                |
| Gustave Loiseau                   | 90                |
| Les Cordeliers                    | 90                |
| Eugène Ducher                     | 60                |
| Espace des Cordeliers             | 70                |
| Espace Larris Maradas             | 35                |
| AQUAREL Louvrais (association)    | 60                |
| AQUAREL Marcouville (association) | 90                |

## **Par le service des Sports**

**L'Ecole Municipale d'Initiations Sportives (EMIS)** propose des cours dispensés toute l'année (hors vacances scolaires) destinés aux enfants, de 6 à 10 ans le mercredi et de 4 à 5 ans le samedi.

Cette école permet aux jeunes inscrits de découvrir et de pratiquer différents sports (sports de ballon, de raquettes, de combat, des activités gymniques etc...) sous forme de cours encadrés par des éducateurs sportifs diplômés d'Etat ou par des entraîneurs de clubs sportifs.

Ces cours ont lieu à l'école Paul Cézanne :

- Le mercredi de 13h30 à 15h ou de 15h à 16h30
- Le samedi de 10h à 11h ou de 11h à 12h.

## **Olympiades scolaires**

Mises en place depuis 2021 et organisées par le service des Sports en partenariat avec le service Enfance et l'Education Nationale, ces olympiades regroupent, sur les temps scolaires, des élèves de toutes les écoles de Pontoise de niveau élémentaire.

Les jeux olympiques 2024 se déroulant en France, l'objectif du projet est de sensibiliser à l'esprit olympique. Il s'agit de créer un engouement et des vocations à travers des entraînements et des confrontations amicales. Les supports utilisés seront les sports d'athlétisme : course de fond, de vitesse, sauts, jets de javelots et de poids...

L'intérêt est de créer également une cohésion entre les élèves des différentes écoles, grâce à l'action des éducateurs sportifs, des enseignants et des animateurs de la Ville.

Tous les élèves pontoisiens pourront ainsi se rencontrer lors de temps récréatifs, ludiques et pédagogiques, autour du thème « les sports olympiques ».

### d. Les activités proposées pendant les temps extrascolaires

#### **Pendant les vacances scolaires**

- Les accueils de loisirs **Les Lavandières et Gustave Loiseau** sont ouverts à chaque période de vacances de 7h15 à 19h pour les enfants de 3 à 12 ans.

- **ELM** : un accueil de loisirs est proposé pour les enfants d'âge maternel de 10h à 12h et de 13h30 à 17h30 et pour les élémentaires de 13h30 à 17h30.

Des stages sont proposés aux élémentaires en matinée. Ils permettent d'acquérir diverses compétences en théâtre, sports, ateliers culinaires etc... Des sorties sont également proposées en journée complète.

- **L'espace des Cordeliers** dispose d'un accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 17 ans, sans restauration, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Des journées complètes et des sorties avec repas partagés sont également proposées.

Les équipes d'animation des services Enfance et Jeunesse travaillent en étroite collaboration avec le service des Sports afin de proposer aux enfants des semaines sportives. Ainsi durant les sessions de la Toussaint et de printemps, les enfants participent à des activités découvertes et à des pratiques sportives (sports de combat, jeux de ballons, gymnastique...).

Le taux d'encadrement durant ces périodes est de 1 animateur pour 8 enfants d'âge maternel et de 1 animateur pour 12 enfants d'âge élémentaire.

Chaque année, la commune organise des séjours de 5 jours, pour les enfants pontoisiens âgés de 6 à 12 ans.

## **5- Les activités existantes sur le territoire**

Le service Patrimoine organise des « ateliers du patrimoine » pour les enfants âgés de 8 à 12 ans.

A l'offre extrascolaire municipale, s'ajoute celle du tissu associatif pontoisien qui propose un panel d'activités larges avec ses différents clubs sportifs, associations culturelles et de loisirs.

### **Pendant les week-ends**

Les services de la Ville organisent de nombreuses manifestations dans lesquelles les enfants sont des acteurs importants. Qu'ils soient sur le devant de la scène ou destinataires d'animations, une place leur est toujours réservée lors de ces évènements :

- La dictée de Pontoise
- La fête de la nature
- Médiéval d'Oise
- La fête de la musique
- Les jeudis de l'été
- Le chant des moineaux
- La foire Saint Martin
- La fête de la musique
- Le 14 juillet
- Les Noëlies
- Les fêtes de quartier...

Les centres socio-culturels organisent de nombreuses sorties ou soirées pendant les week-ends.

### **Le lien avec les autres dispositifs existants**

**Le PRE** : Programme de Réussite Educative est un dispositif de l'Etat qui a pour vocation d'apporter des réponses individualisées aux enfants de 2 à 18 ans repérés comme fragiles sur le plan social, familial ou culturel. Il intervient essentiellement sur les écoles situées dans les quartiers répertoriés « Politique de la Ville » (Marcouville et Les Louvrais).

**Le CEJ (puis CTG)** : Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la CAF et la Ville. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

## **III. Contenu du PEDT**

### **1. Le bilan et les perspectives du PEDT**

Pour le renouvellement du PEDT, la commune a sollicité l'ensemble des parents via un questionnaire. Dix propositions ont été soumises aux parents et les plus plébiscitées ont été retenues, voir ci-après.

#### **A- Développer l'attrait pour la lecture et la culture :**

- L'art sous toutes les formes
- La lecture sous toutes les formes
- Le patrimoine

#### **B- L'enfant et l'ouverture sur le monde :**

- Les usages et les coutumes des continents et leurs histoires
- Les langues

### **C- Vivre et consommer durablement :**

- Respecter la faune et la flore, le cycle de vie
- Réduire nos déchets
- Mieux se déplacer ou se déplacer autrement
- Connaître les cycles de production des autres pays

### **D- Lutter contre le harcèlement :**

- Qu'est-ce que le harcèlement ?
- Les causes et les conséquences
- Comment lutter collectivement et individuellement contre le harcèlement
- Respecter des différences

### **E- La santé des enfants :**

- L'hygiène corporelle
- Bien manger
- Le sommeil
- L'activité physique
- Le temps calme et de réflexion

Sollicités en juin 2022, les parents, enseignants et animateurs ont répondu comme suit au questionnaire qui leur a été soumis :

- **Objectifs du PEDT ciblés par les projets pédagogiques pour l'année 2022 :**
  - Créer autour de tous les enfants un environnement sécurisant, favorisant leur épanouissement individuel et collectif
  - Permettre une meilleure articulation des temps familiaux, scolaires et périscolaires
  - Permettre à tous les enfants d'accéder aux pratiques culturelles, récréatives et sportives
  - Participer à l'éducation et à la santé des enfants
  - Participer à l'apprentissage de la citoyenneté des enfants
- **Objectifs les plus développés dans les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires :**
  - Participer à l'apprentissage de la citoyenneté des enfants
  - Participer à l'éducation à la santé
  - Permettre aux enfants d'accéder aux pratiques culturelles récréatives et sportives
- **Les moyens mis en œuvre par les équipes d'animation afin de répondre à ces objectifs :**
  - Des actions de **recyclage** sont présentes dans la plupart des accueils de loisirs. Du matériel recyclé est utilisé pour les activités manuelles.
  - Le **tri sélectif** est mis en place dans tous les restaurants scolaires de la Ville. Depuis la rentrée de septembre 2022, « Les Alchimistes » en lien avec la CACP gère la collecte des déchets alimentaires. Durant l'année scolaire 2021-2022, les écoles du Parc aux Charrettes et de l'Hermitage avaient été désignées « offices-tests » car elles présentaient la logistique la plus complexe.
  - Des actions anti-gaspillage. Exemple : le surplus de nourriture (pain, yaourt, fruits...) est réutilisé pour la conception et la réalisation de recettes via l'association Globe croqueurs.
  - L'accompagnement pédagogique des enfants pendant les temps du midi en incitant à goûter les aliments après une présentation ludique des repas.
  - Un panel d'activités diverses et variées proposées par les équipes d'animations. Des sorties centrées sur les musées, la ferme pédagogique ou la nature favorisant l'accès aux pratiques culturelles récréatives et sportives.

- La création de jardins potagers dans les accueils de loisirs se développe. Il existe 3 jardins potagers entretenus par les équipes d'animations et les enfants. Des partenariats avec les écoles ont été créés.

- **Les actions et les finalités :**

Chaque accueil de loisirs propose, courant juin, une finalité en direction des enfants et/ou de leurs familles, sous forme de soirées à thème, de moments conviviaux, de spectacles etc...

Exemple ci-dessous de programmation de finalités - juin 2022

|                                       |                               |                           |   |   |   |                           |  |                               |  |
|---------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|---|---|---|---------------------------|--|-------------------------------|--|
| 27/06 au 01/07 accueil des Cordeliers | 01/07 accueil Eugène Ducher   | 18/06 Accueil Hermitage   | 30/06 Accueil des Larris                                    | 24/06 Accueil des Lavandières   | 17/06 Accueil Gustave Loiseau                                     | 23/06 Accueil des Maradas | 30/06 Jean Moulin  | 24/06 Accueil Ludovic Piette  | 01/07 Accueil du Parc aux Charrettes   |
| Courses de caisses à savon            | Olympiades au stade municipal | « Hermitage Jungle Land » | Spectacle sur le thème Graine de stars « Graine de LARRIS » | Pièce de théâtre (saynètes) et représentations autour de l'écocitoyenneté | Spectacles et présentations de créations « Soirée de l'élégance » | Maradas boyard            | Spectacles et jeux participatifs en faille sur l'éco-citoyenneté | Spectacle « Voyage africain » | moment convivial en famille autour de jeux de société et exposition annuelle |

- **Les séjours :**

Chaque été, un séjour d'une semaine est proposé aux enfants des accueils de loisirs en juillet et août.

Ces séjours sont dirigés par un directeur d'accueil de loisirs de la commune, accompagné d'une équipe de 3 animateurs.

Les places sont limitées à 24 enfants par séjour.

En 2021 et 2022, le séjour a eu lieu à SAMER (62) dans le Nord Pas de Calais : pour le mois de juillet du 11 au 15 juillet et pour le mois d'août du 16 au 20 août.

- **La charte du temps du midi (cf annexe)**

Elle a été élaborée en partenariat avec les équipes d'animation, ATSEM, personnel d'office et l'association Globe Croqueurs.

Pilotée par la direction de l'Éducation, cette charte a pour objectif de mutualiser et harmoniser les pratiques dans les différents accueils.

C'est un outil de travail utilisable par les équipes, pour les enfants, en s'appuyant sur une expertise et ayant pour objectif de :

- Permettre un temps de restauration apaisé
- Sensibiliser au bien manger
- Responsabiliser les enfants et favoriser leur autonomie
- Favoriser l'éveil en participant à des ateliers ludiques et adaptés à l'âge et aux besoins

Chacun des objectifs généraux et opérationnels ainsi que les actions mises en place ont été évalués.

Les objectifs poursuivis en matière éducative sur le territoire de Pontoise sont les suivants :

- Améliorer la réussite scolaire et éducative des enfants
- Créer autour de tous les enfants un environnement sécurisant, favorisant leur épanouissement individuel et collectif
- Permettre une meilleure articulation des temps familiaux, scolaires et périscolaires
- Permettre à tous les enfants d'accéder aux pratiques culturelles, récréatives et sportives
- Participer à l'éducation à la santé des enfants
- Participer à l'apprentissage de la citoyenneté des enfants

#### **a) Les partenaires:**

Les différents services municipaux :

- Les services Techniques (gardiens, chauffeurs de cars, espaces verts...)
- Le service des Sports
- Les services Culturel et Evènementiel
- Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Les partenaires associatifs :

- Adagio (danse)
- Nickel Cord (éveil musical)
- Art et Muses (photographies, architecture, BD)
- Les Z'herbes Folles (ferme pédagogique)
- Globe Croqueurs (diététique)
- Savants Fous (expériences scientifiques)
- Sandro Costa (Taille de pierres et Capoeira)
- Autour du fil (couture)
- Cadmium Compagnie (danse)
- Art et Artisanat (Vitrail)
- Destination Multimédia (ateliers numériques)
- Cergy Pontoise (Echecs)
- FMR récup (ateliers de récupération)
- Furia Latina (Zumba)
- Anne Marie GIRARDN (initiation au piano)
- Ensemble Harmonia (chant)
- Théâtre
- Nan Compagnie (cirque, échasses, initiation skate-board)
- Soundiata (percussions africaines)
- Lire et faire lire (lecture de contes)
- Le jeu pour tous (jeux de société)
- Mme PASQUIER (relaxation)

Un bilan annuel était réalisé chaque année avec les associations.

Depuis le 1er septembre 2022, pour plus de pertinence et un meilleur suivi, un bilan trimestriel est effectué avec les équipes de direction et les associations.

#### **b) Les équipes d'animation :**

- Un référent titulaire du BPJEPS ou nommé au grade d'Animateur Territorial
- Un référent adjoint titulaire ou en cours de formation BAFD
- 22 animateurs sous contrats mensuels titulaires ou en cours de formation BAFA



- Environ 70 animateurs vacataires titulaires du BAFA, en cours de formation ou non diplômés (La SDJES permet d'avoir un nombre d'animateur non diplômé).

Le nombre d'animateurs par équipes dépend du nombre d'enfants accueillis dans la structure. Il est donc variable selon les accueils de loisirs.

Etat des lieux des diplômés :

- 3 référents titulaires du BPJEPS LTP
- 1 référent titulaire du DEJEPS
- 1 référent titulaire du concours Animateur Territorial catégorie B (équivalence BPJEPS LTP)
- 1 référent en VAE BPJEPS LTP
- 2 référents en prépa concours Animateur Territorial catégorie B
- 2 référents en cours de validation du BAFD

Une dérogation a été demandée et accordée par la SDJES aux référents non titulaires du BPJEPS ou d'un équivalent leur permettant de diriger un ACM de plus de 80 enfants et 80 jours.

Le service Enfance continue d'encourager les référents à obtenir le BAFD afin de débiter une formation BPJEPS et/ou de s'inscrire au concours Animateur Territorial catégorie B.

- 1 référent adjoint titulaire du BPJEPS LTP,
- 1 référent adjoint titulaire du BAFD et en cours de VAE BPJEPS
- 1 référent adjoint titulaire du BAFD
- 4 référents adjoints en formation BAFD.

Plus de la moitié des animateurs ne sont pas titulaires du BAFA.

Il est important de continuer à développer la formation des agents afin de permettre une meilleure qualité de travail sur le terrain.

#### c) **Les moyens matériels :**

Un budget annuel est donné à chaque référent début avril afin qu'il puisse financer le matériel nécessaire à la réalisation des projets des équipes d'animation.

Le budget est défini par rapport au nombre d'enfants accueillis sur la structure, il peut donc varier d'une structure à l'autre.

#### d) **Le handicap et l'inclusion :**

Il est régulièrement constaté une augmentation des effectifs d'enfants à besoins spécifiques (handicap, troubles du comportement...) fréquentant les différentes écoles et accueils péri et extrascolaires.

La ville de Pontoise se devant de les accueillir au sein de ses structures de droit commun, mise sur différents outils afin de les accompagner dans les meilleures conditions.

Ainsi des formations, en interne ou via le CNFPT, sont proposées aux équipes encadrantes.

Un partenariat avec l'association Autisme Ensemble 95 a été créé afin que les enfants porteurs de TSA puissent être accompagnés par des éducateurs spécialisés au sein de l'accueil de loisirs des Lavandières.

Lorsqu'un enfant a besoin d'être accompagné individuellement (hors temps scolaire), la ville de Pontoise engage une procédure de recrutement d'encadrants supplémentaires.

Un « livret handicap » est prévu afin de faciliter les échanges entre les différents partenaires pour accueillir dans les meilleures conditions les enfants à besoins spécifiques.

En raison de la pandémie, le livret handicap n'a pu être déployé comme prévu en 2019. Il doit être diffusé durant l'année scolaire 2022-2023. Cet outil sera le socle commun pour les différents intervenants : les parents, les professionnels de la Ville, la direction de l'Éducation et les partenaires extérieurs. Le livret handicap aura pour objectif premier de transmettre efficacement les informations entre les différentes équipes et de suivre l'évolution de l'enfant au sein des structures de loisirs de la ville. Ce document est en cours de finalisation.

## **2. Le pilotage du projet**

**Le porteur du projet** : Anne FROMENTEIL, Adjointe au Maire en charge de l'Éducation et de l'Enfance

Mairie de Pontoise – 2 rue Victor Hugo – 95 300 Pontoise

**Le pilotage du projet** : La Direction de l'Education-Enfance

### **Le comité de pilotage**

Le comité de suivi est l'instance dirigeante du PEDT. Sa constitution multiple permet de représenter les attentes et les contraintes des acteurs éducatifs. Les membres du comité de suivi sont relais de leurs pairs.

Le comité de suivi se réunira deux fois par an pour aborder les sujets d'actualité à traiter sur le territoire et évaluer le projet.

**Composition du comité de pilotage** :

- L'Adjointe au Maire en charge de l'Éducation et de l'Enfance
- Monsieur le Directeur Départementale de la Cohésion Sociale
- Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise
- Le Directeur de l'Education et de l'Enfance
- Le Directeur Vie des Quartiers et Animation Jeunesse
- L'Inspecteur de l'Education Nationale – Circonscription Cergy Est-Pontoise
- Le Délégué Départemental de l'Education Nationale du Val d'Oise
- Les Responsables des services municipaux (Enfance, ATSEM, Scolaire)
- Les Directeurs d'écoles et enseignants volontaires
- Les représentants de parents d'élèves élus
- Les Directeurs des Accueils de Loisirs
- Les représentants associatifs

### **Les groupes de travail**

Des réunions de travail seront organisées tout au long de l'année pour évaluer et ajuster le projet :

- Réunions ville-parents d'élèves élus : 2 fois par an
- Réunions ville-directeurs d'école : 2 fois par an
- Réunions ville-associations : 2 fois par an

### **Les concertations internes**

Les concertations internes concernent les services municipaux de l'Education. Elles seront organisées et animées par le Directeur de l'Education en charge du pilotage du PEDT. Ces temps de travail ont pour objectifs d'échanger sur le projet. Les actions menées permettront d'atteindre les objectifs fixés par le PEDT.

### **3. L'évaluation du projet**

En septembre 2022, deux réunions ont permis de proposer une évaluation du PEDT, ainsi que de travailler sur son évolution.

Le comité de pilotage déterminera et mettra en place les différents outils d'évaluation (questionnaire de satisfaction, tableau de suivi des projets...).

Le nombre, la qualité, l'originalité et la pertinence des projets mis en œuvre, en lien avec les axes du PEDT, seront évalués tant en terme qualitatif que quantitatif.

La qualité des échanges, la participation aux réunions du comité de pilotage et/ou aux groupes de travail permettront de mesurer l'implication des acteurs et l'intégration du PEDT.

- **Les perspectives et pistes d'évolutions**

A chaque rentrée scolaire, des réunions sont organisées permettant à tous les partenaires éducatifs d'échanger, d'avoir le même niveau d'informations et de prendre connaissances des nouvelles consignes et/ou règlementations.

Tout au long de l'année des réunions de coordination, de formations et de bilans sont mises en place par l'équipe de direction du service Enfance à destination des équipes d'animation.

Un guide de l'animateur sera créé en concertation avec les équipes de direction, la coordinatrice Enfance et le chef de service. Ce guide a pour but de faire évoluer les pratiques et de faire monter en compétences les équipes d'animations. Il servira également de document ressource pour les nouveaux animateurs. Il regroupera la réglementation sur les Accueils Collectifs de Mineurs ainsi que les droits et les devoirs des agents. Il sera remis individuellement à chaque animateur.

### **4. La communication**

La ville de Pontoise met à disposition les informations concernant les temps péri et extrascolaire sur le site de la Ville. Les familles peuvent ainsi consulter le PEDT, le règlement intérieur des accueils péri et extrascolaires, les tarifs, les programmes d'activités, les menus etc...

La ville de Pontoise propose également à ses administrés une application gratuite « Pontoise, toujours connectés » simplifiant les relations entre les usagers et la mairie.

Des informations locales sont également relayées à travers différents supports de communication tels que le magazine municipal, l'écho des écoles, des guides pratiques, des programmes, des flyers ou des affiches.

Des informations générales sont transmises par voie dématérialisée à l'aide de mailing diffusé depuis le Portail Famille.

La présence de parents dans les conseils d'écoles, les comités de pilotage, les réunions de groupe de travail, les déjeuners organisés dans les écoles, sont autant de moyens d'améliorer la communication et de permettre aux familles d'être partie intégrante de ce PEDT.

Les référents périscolaires, qui échantent avec les différents partenaires (les parents, les enseignants et les directions d'école, les agents des différents services municipaux, les associations etc...) sont de véritables vecteurs de communication.

Des évènements sont organisés au sein de chaque structure à destination des enfants et de leurs parents

afin de développer le lien avec les familles. Ils favorisent la connaissance des actions mises en place au sein des accueils périscolaires et des centres de loisirs.

Afin d'offrir une communication de qualité plusieurs outils ont été mis en place entre les différentes entités.

**a) Avec les familles :**

Les familles réservent les activités de leurs enfants via le portail famille (La ville de Pontoise utilise le logiciel Agora).

Via ce portail, ils ont également accès :

- Aux plannings présentant les ateliers proposés dans les accueils,
- Aux différents protocoles COVID et Vigipirate
- Au règlement intérieur des activités péri et extrascolaires (renouvelé chaque année)

Les familles peuvent également avoir accès au site de la ville ainsi qu'au réseau social Facebook pour rester informées.

**b) Avec les ATSEM, les agents d'entretien et de restauration :**

Des réunions sont organisées à chaque période de vacances scolaires entre la coordinatrice ATSEM, la responsable du service Entretien des locaux et de Restauration et les agents des 2 secteurs.

Des réunions entre ATSEM et directeurs périscolaires sont également prévues avant chaque session afin d'établir un bilan de la période écoulée.

D'autre part, dans chaque école, des groupes WhatsApp ont été créés, faisant le lien entre les ATSEM et la coordinatrice et /ou les directeurs périscolaires. Ils permettent de transmettre les informations au quotidien, en temps réel.

**c) Entre les équipes de direction péri et extrascolaires :**

Afin de permettre aux directeurs de accueils de loisirs d'établir une continuité et de garder une cohérence éducative, des réunions sont prévues avant chaque période de vacances. Chaque directeur dispose d'un téléphone professionnel et d'une boîte mail.

## **IV. Le Plan mercredi**

Le décret 2018-647 du 23 juillet 2018 officialise et précise le « Plan Mercredi » dévoilé par Jean Michel BLANQUER, alors Ministre de l'Education Nationale.

L'objectif de ce plan est d'encourager et consolider les projets portés par les collectivités pour améliorer encore la qualité des activités proposés aux enfants le mercredi.

La ville de Pontoise décide de conventionner avec le Préfet du département du Val d'Oise, le directeur de la CAF et le Directeur National de l'Education Nationale un projet « Plan Mercredi » pour les enfants des accueils de loisirs.

Le « Plan Mercredi » concerne les accueils de loisirs suivants :

- **Accueil de loisirs Les Lavandières** situé 34 rue de Rouen ; 90 enfants
- **Accueil de loisirs Gustave Loiseau** situé rue du Premier Dragons ; 90 enfants
- **Accueil de loisirs Les Cordeliers** situé 2 boulevard des Cordeliers ; 90 enfants
- **Accueil de loisirs Eugène Ducher** situé Bd de l'Europe ; 60 enfants

## 1. Les objectifs visés

### a) La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

#### **La collaboration équipe enseignante et équipe d'animation**

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires aura permis aux référents périscolaires de travailler plus étroitement avec les directeurs d'écoles. Ils se rencontrent régulièrement et entretiennent une collaboration de qualité.

#### **La mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs**

Ces rencontres permettent de faciliter l'interconnaissance du projet d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs et la mise en place de référentiel communs (règles de vie dans le bâtiment commune, charte d'utilisation des locaux scolaires...).

#### **L'intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du PEDT**

Depuis la mise en place du premier PEDT en 2014, les référents périscolaires sont des membres actifs du comité du pilotage. Ils participent à toutes les réunions organisées.

### b) L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

#### **L'inclusion des enfants en situation de handicap**

Depuis de nombreuses années, la Ville de Pontoise permet aux enfants à besoins particuliers d'être accueillis dans les accueils de loisirs avec un encadrement spécifique lorsque la situation l'exige.

En 2018, l'inclusion d'enfants porteurs de handicap dans les accueils de loisirs de la ville de Pontoise a été un enjeu prioritaire. Elle est toujours autant d'actualité en 2022.

#### ➤ Protocole de mise en place du projet d'inclusion

Lorsqu'un enfant porteur de handicap fréquente un accueil de loisirs de la ville, les parents sont reçus pour s'entretenir avec eux sur les besoins, les difficultés et les réussites de leur enfant. Quand c'est possible, la famille est reçue avec le référent périscolaire du lieu d'accueil, le chef de service de l'Enfance et la directrice de l'Education, nommée référente Handicap (ancienne enseignante spécialisée auprès d'enfants souffrant d'un handicap pour l'Education Nationale).

En fonction des besoins exposés par les parents, un protocole d'accueil personnalisé est mis en place. L'objectif premier pour la ville est de proposer un renfort humain aux équipes. On constate que les enfants accueillis présentent majoritairement des troubles du spectre autistique.

Les inclusions sont pensées, au cas par cas, de façon à être au plus près des besoins de l'enfant, mais aussi pour que la ville soit en capacité de positionner un adulte supplémentaire sur certains temps/jours/créneaux horaires.

### ➤ Formation des agents

Pour permettre d'accueillir ces enfants dans de bonnes conditions, la municipalité s'est fixée comme objectif de développer la formation des personnels sur la question de la connaissance du handicap.

Une formation est planifiée chaque année pour les référents périscolaires et animateurs qui accueillent régulièrement des enfants handicapés dans leurs structures. Elle est également proposée au personnel ATSEM.

Les référents périscolaires sont informés quand un enfant porteur de handicap est accueilli sur leur structure. Des informations sur l'enfant : attitudes à adopter et à éviter, sont transmises par les parents. La directrice de l'Education se rend disponible pour accompagner les équipes.

### **Le développement de la mixité sociale**

Les enfants des différents quartiers sont répartis au sein de 4 accueils de loisirs les mercredis et regroupés au sein de 2 sites durant les vacances scolaires, favorisant ainsi la mixité sociale.

### **La tarification progressive**

La municipalité met en place une tarification selon le quotient familial pour permettre l'accès à tous les enfants de la Ville.

#### c) La mise en valeur de la richesse des territoires et le développement d'activités éducatives de qualité

Pour atteindre les objectifs visés par la charte de qualité du « Plan Mercredi », la municipalité propose aux associations qui animent les ateliers du temps du midi, d'intervenir également le mercredi. Des partenariats avec la Direction des Affaires Culturelles ont également été établis afin d'offrir aux enfants des activités enrichissantes et variées sur le territoire.

Des cycles d'activités seront organisés, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique. Ils sont ponctués de sorties ou spectacles en lien avec la thématique et aboutissent à une réalisation finale.

Plusieurs projets seront proposés au sein des différents accueils en veillant à respecter les besoins et les attentes de l'enfant. Les enfants sont libres d'y participer.

## **2. Les besoins des enfants**

La qualité de l'accueil des enfants nécessite de rappeler combien il est nécessaire d'être attentif aux besoins de chacun et d'en prendre compte en fonction de leur âge.

Les types de besoins présentés proposent des repères selon les tranches d'âge dans les domaines physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

## **3. La formation des animateurs**

En parallèle des interventions dispensées par les partenaires associatifs, les animateurs seront formés à de nouvelles techniques d'animation afin d'offrir un programme d'activités périscolaires de qualité.

#### **4. La déclaration des accueils périscolaires du mercredi**

Les activités encadrées le mercredi sont déclarées auprès des services de la SDJES et répondent à leurs critères en matière d'encadrement, de qualification des encadrants et de rédaction de projets pédagogiques.

Ainsi, les taux d'encadrement suivants s'appliquent :

- 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans ;
- 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Selon les besoins et afin d'assurer une qualité de service, la ville pourra accroître le taux d'encadrement.

Les intervenants associatifs ne sont pas comptabilisés dans le calcul du ratio d'encadrement ni les référents périscolaires bien qu'ils contribuent à l'encadrement des enfants.

## **GLOSSAIRE :**

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>ACM :</b>        | <b>Accueil Collectif de Mineurs</b>  |
| <b>ALSH :</b>       | <b>Accueil de Loisirs Sans Hébergement</b>   |
| <b>AQUAREL :</b>    | <b>Animation des Quartiers, Ressources et Logistique</b>   |
| <b>ATSEM :</b>      | <b>Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles</b>   |
| <b>BAFA :</b>       | <b>Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur en accueil collectif de mineurs</b>                           |
| <b>BAFD :</b>       | <b>Brevet d’Aptitudes aux Fonctions de Directeur en accueil collectif de mineurs</b>                         |
| <b>BPJEPS LTP :</b> | <b>Brevet Professionnel de la Jeunesse de l’Education Populaire et du Sport, option Loisirs Tous Publics</b> |
| <b>CACP :</b>       | <b>Communauté d’Agglomération de Cergy Pontoise</b>  |
| <b>CAF :</b>        | <b>Caisse d’Allocations Familiales</b>   |
| <b>CEJ :</b>        | <b>Contrat Enfance Jeunesse</b>  |
| <b>CLAS :</b>       | <b>Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité</b>   |
| <b>CNFPT :</b>      | <b>Centre National de la Fonction Publique Territoriale</b>  |
| <b>CTG :</b>        | <b>Convention Territoriale Globale</b>   |
| <b>DEJEPS :</b>     | <b>Diplôme d’Etat de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport</b>                                   |
| <b>ELM :</b>        | <b>Espace Larris – Maradas</b>   |
| <b>EMIS :</b>       | <b>Ecole Municipale d’Initiations Sportives</b>  |
| <b>INSEE :</b>      | <b>Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques</b>  |
| <b>PEDT :</b>       | <b>Projet Educatif de Territoire</b>   |
| <b>PRE :</b>        | <b>Programme de Réussite Educative</b>   |
| <b>REP :</b>        | <b>Réseau d’Education Prioritaire</b>  |
| <b>SDJES :</b>      | <b>Service Départemental à la Jeunesse à l’Engagement et aux Sports</b>                                      |
| <b>TPS :</b>        | <b>Toute Petite Section</b>  |
| <b>ULIS :</b>       | <b>Unités Localisées pour l’Inclusion Scolaire</b>   |
| <b>VAE :</b>        | <b>Validation des Acquis d’Expérience</b>  |